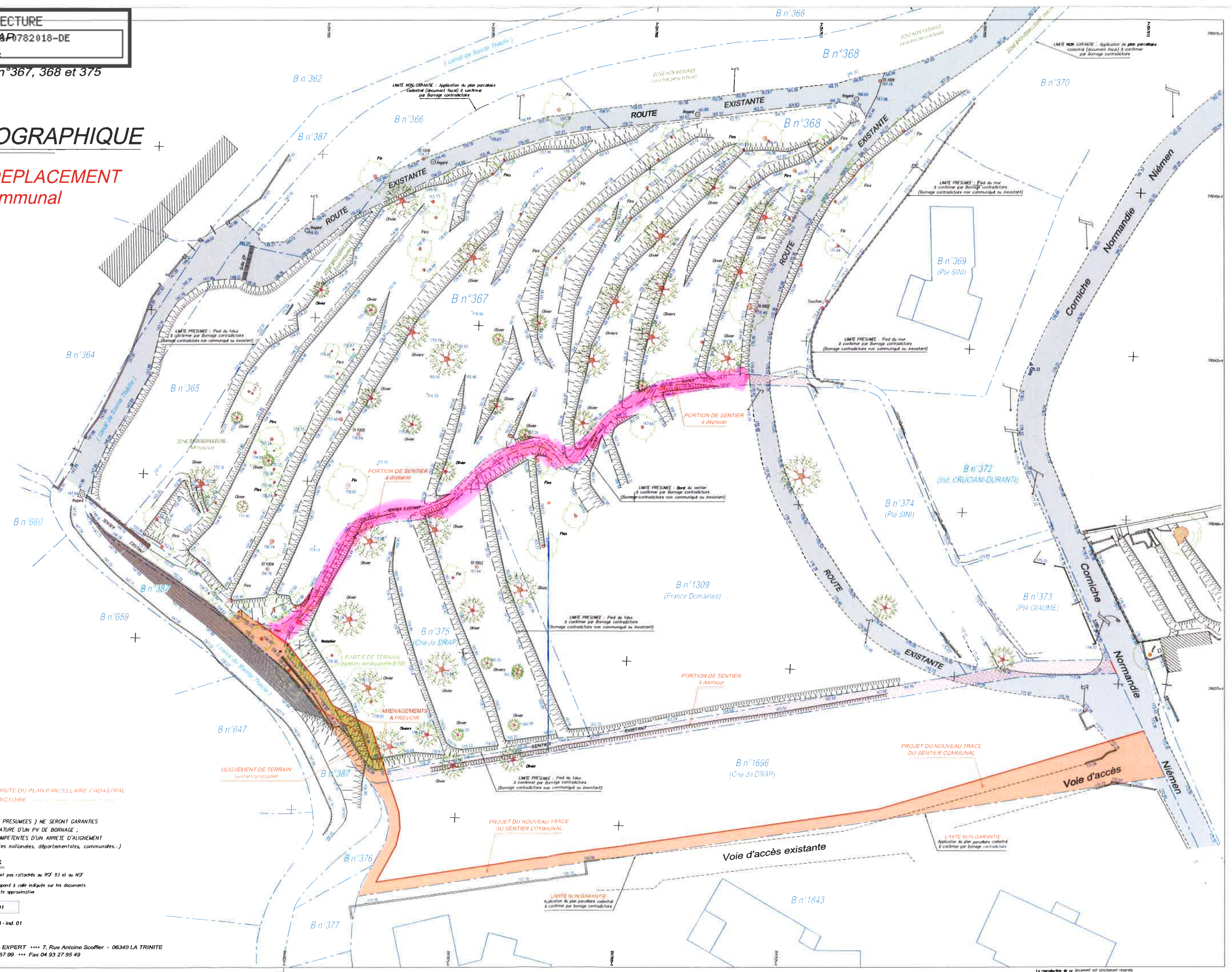
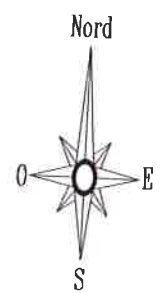


Cadastre section B n°367, 368 et 375

PLAN TOPOGRAPHIQUE

PROJET DE DEPLACEMENT d'un sentier communal

Echelle 1/250



LIMITES NON GARANTIES - APPLICATION BRUTE DU PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL
A CONFIRMER PAR BORNAGE CONTRADICTOIRE

LES LIMITES DE PROPRIETE (APPARENTES OU PRESUMÉES) NE SERONT GARANTIES
QU'APRES BORNAGE CONTRADICTOIRE ET SIGNATURE D'UN PV DE BORNAGE ;
ET DELIVRANCE PAR LES ADMINISTRATIONS COMPETENTES D'UN ARRETE D'ALIGNEMENT
FIXANT LES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC (routes nationales, départementales, communales...)

INFORMATIONS TECHNIQUES

Les systèmes planimétrique et altimétrique utilisés ne sont pas rattachés au RSF 93 et au NGF
La flèche "Nord" positionnée sur le plan ci-contre correspond à celle indiquée sur les documents
existants au fuscus (plan cadastral). Son orientation reste approximative

Référence dossier : P 2942 - mai 2018 - ind.01

Fond de plan : Dossier P 2942 - sept / oct. 2013 - ind.01